

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

**DÉLIBÉRATION DE LA
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 26 MAI 2023

**DELIBERATION N°CP2023-
05/3/11
DOSSIER N°5730**

**REPARTITION DE LA DOTATION CANTONALE 2023-
CANTONS DE BOURGANEUF, BOUSSAC ET FELLETIN**

Etaient présents :

Eric BODEAU, Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Mary-Line GEOFFRE, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Patrice FILLOUX, Franck FOULON, Marie-France GALBRUN, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Patrice MORANCAIS, Valérie SIMONET, Jérémie SAUTY, Marinette JOUANNETAUD, Marie-Thérèse VIALLE, Bertrand LABAR, Isabelle PENICAUD, Armelle MARTIN, Valéry MARTIN

Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Armelle MARTIN
Hélène FAIVRE à Laurent DAULNY
Nicolas SIMONNET à Marie-Thérèse VIALLE
Thierry GAILLARD à Catherine DEFEMME
Hélène PILAT à Jérémie SAUTY
Catherine GRAVERON à Franck FOULON
Guy MARSALEIX à Bertrand LABAR
Renée NICOUX à Jean-Luc LEGER

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Ressources et Modernisation/Direction des
Finances et Budget*

RAPPORTEUR : M. Franck FOULON

**OBJET : REPARTITION DE LA DOTATION CANTONALE 2023-
CANTONS DE BOURGANEUF, BOUSSAC ET FELLETIN**



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de
compétence à la Commission Permanente,
VU le budget de l'exercice,
VU le rapport CP2023-05/3/11 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,
VU l'avis de la Commission CP - Modernisation de l'action publique, Finances et Bâtiments,*

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Décide :

- d'attribuer les subventions pour un montant de 31 760 € comme suit :

CANTON DE BOURGANEUF

<u>Référence Fonctionnelle 022 article 65748 : Information Communication Publicité</u>	
Comité de Jumelage de Bourganeuf.....	400 €
<u>Référence Fonctionnelle 311 article 65748 : Activités artistiques, actions et manifestations culturelles</u>	
Comité des Fêtes de St-Dizier-Masbaraud).....	800 €
Association "Rencontres Franco-Britanniques".....	200 €
Fanfare Municipale de Bourganeuf	700 €
Club des Amis de Saint-Moreil	200 €
Instants Libres.....	400 €
Les Voix du Thaurion.....	200 €
Association Amitiés Franco-Espagnoles.....	200 €
Association le 3ème Copeau.....	830 €
Association Montboucher Loisirs Culture.....	200 €
Association Loisirs Animation Saint-Pierre-Bellevue.....	200 €
Musée de la Résistance de Saint-Dizier-Masbaraud.....	200 €
Compagnie l'Oiseau Vache.....	400 €
<u>Référence Fonctionnelle 326 article 65748 : Manifestations sportives</u>	
Tennis Club de la Leyrenne.....	800 €
Tennis Club de Bourganeuf.....	1 000 €
Union Sportive des Clubs de Bourganeuf.....	1 500 €
Avenir Cycliste de Bourganeuf.....	1 000 €
Top Spin Club de Bourganeuf.....	300 €
Leyrenne Athlétique Club.....	1 000 €
<u>Référence Fonctionnelle 428 article 65748 : Autres interventions sociales</u>	
Club Amitié des Aînés de Bourganeuf.....	200 €
Club des Aînés Ruraux de la Roche de Mazuras.....	200 €
UNRPA de Bourganeuf.....	200 €
Association Intercommunale d'Action Sociale les Bruyères (AIES).....	200 €

Total 11 330 €**CANTON DE BOUSSAC**

<u>Référence Fonctionnelle 022 article 65748 Information communication publicité</u>	
Comité de Jumelage de la Petite Creuse Bétête.....	500 €
<u>Référence Fonctionnelle 311 article 65748 : Activités artistiques, actions et manifestations Culturelles</u>	
Batterie-fanfare des Sapeurs-Pompiers de Boussac.....	1 000 €
<u>Référence Fonctionnelle 312 article 65748 : Patrimoine</u>	
Les Amis du Patrimoine de Toulx-Ste-Croix et de ses environs.....	200 €
<u>Référence Fonctionnelle 326 article 65748 : Manifestations sportives</u>	
A.L. Lavaufanche Section Basket Ball.....	1 700 €
Les Amis de la Foulée.....	500 €
Ecole de Pêche de la Petite Creuse.....	200 €
Team Sansas du Pays de Boussac.....	200 €
Judo Club Boussaquin.....	300 €
Biberon Bététois.....	150 €
<u>Référence Fonctionnelle 6312 article 65748 : Autres</u>	
ACCA de Clugnat.....	150 €
ACCA de Bétête.....	150 €
ACCA de Nouzerines.....	150 €
ACCA de Jalesches.....	150 €
ACCA de Tercillat.....	150 €
Comité des Foires de Boussac.....	300 €

Total 5 800 €

CANTON DE FELLETINRéférence Fonctionnelle 311 article 65748 : Activités artistiques, actions et manifestations culturelles

Club "Les Amis de la Gioune".....	300 €
Comité des fêtes de Féniers.....	180 €
Comité des fêtes de St Marc-à-Loubaud.....	750 €
Club des 3 Lacs.....	350 €
Association "Pour la salle des fêtes de Faux-la-Montagne" (TOUTAZIMUT).....	100 €
Comité des fêtes de la Villedieu.....	200 €
Groupe d'Art et Traditions populaires du Limousin "La Charraud".....	170 €
Comité des fêtes de Croze.....	200 €
Comité des fêtes de Vallière.....	250 €
Comité des fêtes de Ste Feyre-la-Montagne.....	200 €
Association "Les Arts Sud 23".....	300 €
Association "Eclats de Rives".....	200 €
Royère Espoir.....	280 €
Association "Les Plateaux du Limousin".....	100 €
Association "Les Amis de Nespereira".....	100 €
Comité des Fêtes de Poussanges.....	100 €
Association "Les Portes du Monde".....	200 €
Club Photo de Felletin.....	150 €

Référence Fonctionnelle 312 article 65748 : Patrimoine

Petit Patrimoine Grandes Causes.....	160 €
Association "Gioux Patrimoine".....	180 €
Association "Les Amis des Tours du Monteil-au-Vicomte".....	250 €
Association "Les Amis de l'Eglise St Martin-Château".....	150 €
Felletin Patrimoine Environnement.....	200 €

Référence Fonctionnelle 326 article 65748 : Manifestations sportives

Les Randonnées à La Nouaille.....	200 €
Rando Nature Moutier-Rozeille.....	200 €
Amicale de Moutier-Rozeille.....	150 €
Association "Ça Marche à Loubaud".....	500 €
Association Sportive et Culturelle de Faux-la-Montagne.....	200 €
Tennis Club de Vallière.....	440 €
AAPPMA La Gaule Felletinoise.....	200 €
Foyer Sports et Loisirs St Quentin-la-Chabanne.....	200 €
Union Sportive Felletinoise.....	160 €
Club Judo de Vallière.....	200 €
UC de Felletin.....	200 €
Association sportive du collège de Felletin.....	200 €
US Vallière Football.....	600 €
Football Club de Royère-de-Vassivière.....	1 100 €
AAPPMA de Royère-de-Vassivière.....	150 €
Top Gym Moutier-Rozeille.....	200 €
Paddle Vassivière Club Sports de Pleine Nature.....	400 €
Association Nat'Gym Vallière.....	150 €
CCSF (Centre Culturel et Sportif Felletinois-Tennis de Table.....	150 €
Tennis Club de Felletin.....	150 €

Référence Fonctionnelle 428 article 65748 : Autres interventions sociales

Club des Aînés de Gentioux-Pigerolles.....	300 €
Amicale des Bruyères.....	150 €
Amicale de St Marc-à-Loubaud.....	810 €
ANCC Section Felletin (Anciens Combattants).....	200 €
Association "Activons Notre Mémoire Ensemble".....	200 €

Association "Les amis de Fontfeyne".....	100 €
Association "Le Fil d'Argent".....	200 €
Local d'Accueil d'Urgence du Sud Est Creuse.....	100 €
FNACA de Royère-de-Vassivière.....	150 €
Tom Pousse (Faux-la-Montagne).....	1 350 €
<u>Référence Fonctionnelle 6312 article 65748 : Autres</u>	
CCJA Felletin Aubusson Crocq.....	100 €
<u>Référence Fonctionnelle 632 article 65748 : Industrie, commerce et artisanat</u>	
Association "L'Outil en main".....	100 €
Total	14 630 €

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à procéder au versement de ces subventions.

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET